Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260321-DCM2026032101-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

Date de convocation
Le 17.03.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à 10h00 se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Françoise HEDE, la plus âgée des membres du conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Présents : H. AGAESSE ; P. COMMEREUC ; J-M DAVY ; N. GALLAIS ; F. HEDE ; E. LE HOANEN ; E. POIGNANT ; M-L. SAUDRAIS ; A. TEILLET ; F. THOMAS.
Absente excusée : A. LAVIEILLE.
Pouvoir : A. LAVIEILLE à H. AGAESSE.
Secrétaire de séance : M-L SAUDRAIS.

DCM-2026-03-21/01 : Election du Maire

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 11
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

A obtenu : Mme Françoise HEDE : 10 (dix) voix

Mme Françoise HEDE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 23 mars 2026
Le Maire, Françoise HEDE — *Le secrétaire de séance*

MAIRIE DE TREFUMEL (Côtes d'Armor)